



DELIBERATION N° 2021-112

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 15 avril 2021 portant décision relative à la phase de sélection des candidats admis à participer au dialogue concurrentiel n° 1/2020 portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer dans une zone au large de la Normandie

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Catherine EDWIGE, Ivan FAUCHEUX et Jean-Laurent LASTELLE, commissaires.

En application des dispositions des articles L. 311-10 et R. 311-25-1 et suivants du code de l'énergie, la ministre chargée de l'énergie a lancé une procédure de dialogue concurrentiel portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer dans une zone au large de la Normandie, par un avis publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 15 janvier 2021¹ et rectifié le 22 janvier 2021².

Cette procédure fait suite au débat public relatif à ce projet, qui s'est tenu entre le 15 novembre 2019 et le 19 août 2020. Elle a pour but d'attribuer la construction et l'exploitation d'un parc éolien en mer posé d'une puissance installée comprise entre 900 et 1 050 MW.

À l'issue de la période de candidature qui s'est clôturée le 12 mars 2021, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a procédé à l'examen des candidatures. Le document de consultation prévoyait pour cette analyse un délai d'un (1) mois.

La CRE propose de sélectionner les six candidatures et adopte le rapport de synthèse concernant l'instruction des dossiers de candidatures déposés dans le cadre de cette phase de sélection ainsi que les fiches d'instruction des candidatures. Ces documents confidentiels seront notifiés à la ministre chargée de l'énergie.

Délibéré à Paris, le 15 avril 2021.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO

¹ Avis n° 2021/S 010-015778 publié au JOUE le 15 janvier 2021

² Avis n° 2021/S 015-030238 publié au JOUE le 22 janvier 2021